

Communiqué du groupe Agora/POI – 5 novembre 2015

Conseil municipal de Montreuil : faire respecter la démocratie !

Le mercredi 4 novembre, lors de la séance du conseil municipal, le maire de Montreuil a franchi les bornes de ce qui est acceptable en démocratie.

En effet, il s'est permis d'interrompre à plusieurs reprises des élus d'opposition en cours d'intervention, de leur couper le micro, de redonner la parole à des membres de sa majorité sur des points de l'ordre du jour déjà votés, de la refuser à des élus de l'opposition, de s'opposer à des demandes de suspension de séance, d'adresser des commentaires désobligeants à l'encontre de conseillers défendant un autre point de vue politique que le sien – en particulier Cheikh Mamadou et Christel Keiser – de nier le contenu même des délibérations soumises, tout en refusant de répondre aux interpellations d'élus sur la gestion de la ville.

En démocratie, la liberté de s'exprimer est indissociable du devoir de rendre des comptes. La première appartient à tous, la seconde s'impose d'abord à ceux qui constituent la majorité.

Quand le maire et quelques-uns de ses adjoints vocifèrent à l'encontre des élus qui s'opposent à leur politique, nous ne sommes pas dupes de leurs véritables motivations : ils tentent par-là de camoufler leur soumission à la Métropole du grand Paris et à la loi Notre et leur renoncement à faire vivre la démocratie communale qui les transforme en simple relais de la politique du gouvernement et de l'Union européenne.

L'assemblée municipale comprend des conseillers élus par la population de Montreuil qui représentent des orientations et des courants politiques différents, en désaccord entre eux sur bien des questions. Mais, n'en déplaise à Monsieur Bessac, l'expression de ces désaccords et cette diversité dans le respect mutuel sont la condition de la démocratie.

Il revient à Monsieur Bessac de s'y tenir et d'apprendre, une fois pour toutes, la différence entre la démocratie et le régime de la pensée unique et du parti unique.

Nous n'accepterons pas que se reproduisent de tels incidents lors du conseil municipal du 16 décembre.

Christine Fantuzzi, Yacine Houichi, Christel Keiser, Cheikh Mamadou